

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

CANTON DE SAINT VIT

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal

Séance du mois de septembre

Date de convocation :

14 septembre 2021

Date d'affichage :

24 septembre 2021

**Nombre de conseillers
en exercice :**

26

N°2021-09-064

Objet de la délibération :

Cession des cellules
communales à Lidl : décision
modificative de la
délibération du 10 juillet
2020
Résultat du vote

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Nombres de conseillers :
En exercice : 26
Présents : 21
Représentés : 4
Absents : 1

L'an deux mille vingt et un, le 20 septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Secrétaires : Anne BIHR, 1^{ère} adjointe, assistée de Patricia VALLY

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Anne BIHR, Arnaud BOVIGNY, Martine COMPANT, Laurence CORNIER, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Carlos FONTINHA, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Arnaud VERDENET, Jeannine VIENNET.

Absents excusés : Réjane SIZINE

Procurations : Marie-France BARRAUX à Anne BIHR
Sophie CHARRIERE à Laurence CORNIER
Valérie BORDY à Arnaud BOVIGNY
Stéphane PRETRE à Jeannine VIENNET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 minutes, l'assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 12 juillet. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Dans le prolongement des délibérations du 04 septembre 2017 et du 10 juillet 2020, autorisant Monsieur le Maire de Saint-Vit à signer un acte pour la vente des cellules de la Spatiotech à la SNC LIDL Lieu-dit « Les Belles Ouvrières » à Saint Vit 25410 ;

Monsieur le Maire expose le montage du dossier souhaité par les hypothèques de Besançon : le notaire réalisera plusieurs actes, comprenant différentes étapes pour parvenir en étape finale par vendre une parcelle identifiée comme telle, en lieu et place de lots de copropriété.

Le prix de cession préalablement calculé en fonction des tantièmes de copropriétés pour un montant de 644 880€uros n'a donc plus lieu d'être.

Il est donc réajusté au prix de 650 000€uros (six cent cinquante mille €uros).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **Accepte d'ajuster le nouveau prix de vente à la hausse d'un montant de 650 000€uros (six cent cinquante mille €uros), en lieu et place de l'ancien montant de 644 880€uros.**

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

